



Organisation
internationale
du Travail

unicef 

pour chaque enfant



RÉSUMÉ

TRAVAIL DES ENFANTS

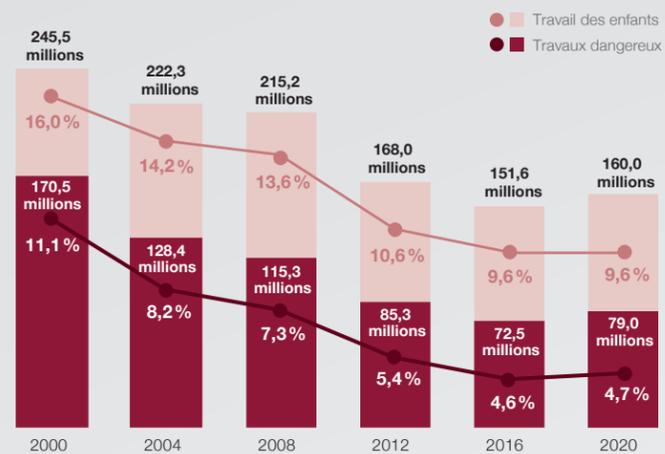
ESTIMATIONS MONDIALES 2020, TENDANCES ET CHEMIN À SUIVRE

Le travail des enfants en un coup d'oeil

Tendances

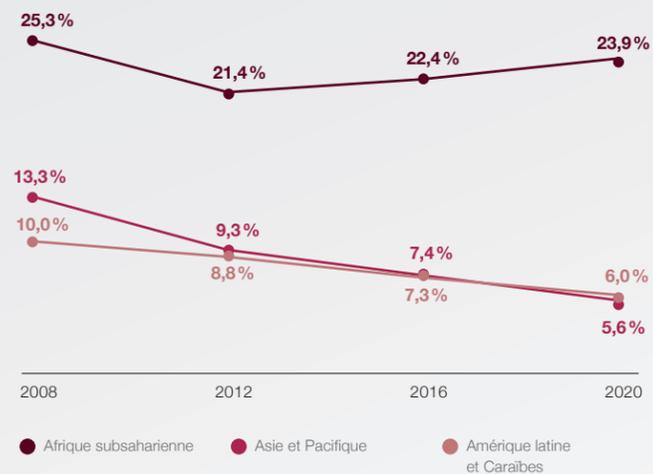
La lutte mondiale contre le travail des enfants est au point mort depuis 2016

Pourcentage et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants et effectuant des travaux dangereux



Dans les régions d'Asie et Pacifique et d'Amérique latine et Caraïbes, le travail des enfants diminue régulièrement depuis 2008. De tels progrès n'ont pas été réalisés en Afrique subsaharienne

Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par région



Remarques: Les régions présentées sont celles utilisés dans les rapports du BIT. Nous ne disposons pas de données historiques comparables antérieures à 2016 pour les autres régions.

Situation actuelle

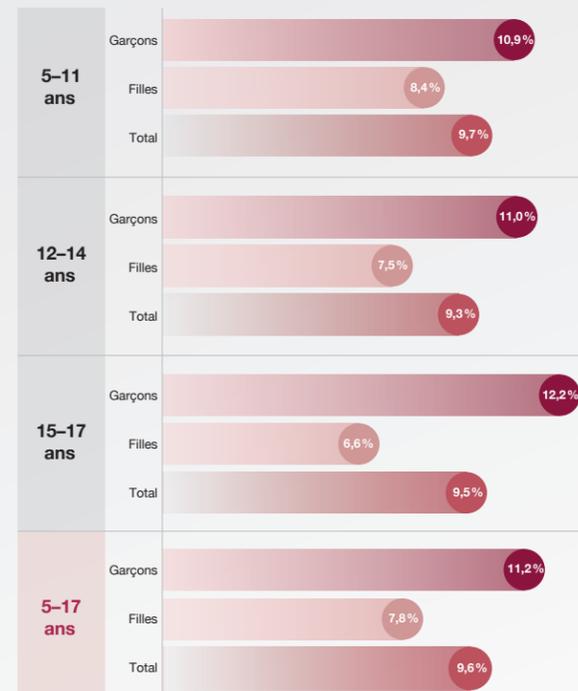
Dans le monde, 160 millions d'enfants sont astreints au travail des enfants, parmi eux, 79 millions effectuent des travaux dangereux

Nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants et à des travaux dangereux



La prévalence du travail des enfants est plus élevée chez les garçons que chez les filles, tous âges confondus

Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par âge et par sexe



L'Afrique subsaharienne se distingue comme étant la région où le pourcentage et le nombre d'enfants astreints au travail des enfants sont les plus élevés

Afrique subsaharienne



Pourcentage et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par région

Remarques: La taille des cercles est proportionnelle au nombre absolu d'enfants astreints au travail des enfants. Les régions présentées sont celles utilisées dans les rapports sur les ODD. La région Océanie a été omise en raison de la faible couverture des données. Ainsi, la somme des diverses valeurs régionales ne correspond pas au total mondial.

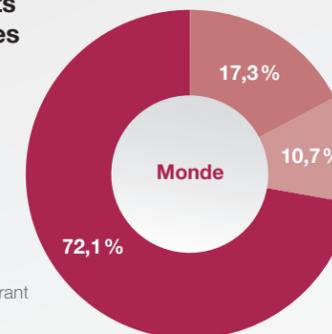


La plupart des enfants astreints au travail des enfants travaillent au sein de leur cellule familiale

Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par statut dans l'emploi

- Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale
- Employés
- Travailleurs à leur compte

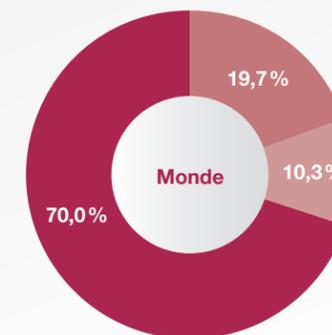
Remarque: Les totaux ayant été arrondis, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100 pour cent.



L'essentiel du travail des enfants dans le monde a lieu dans le secteur agricole

Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants, par secteur d'activité économique

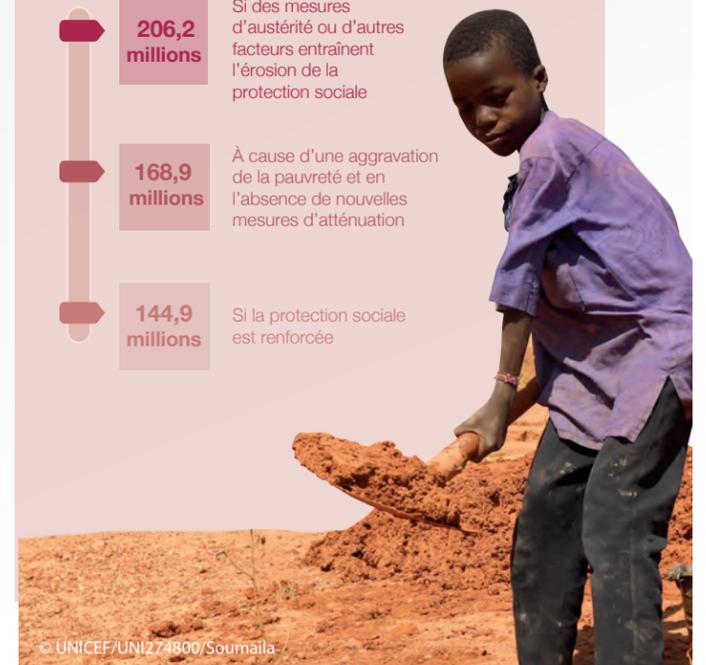
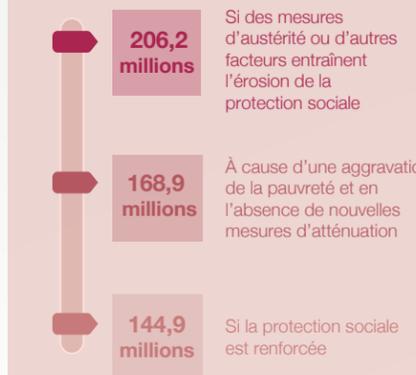
- Agriculture
- Services
- Industrie



Impact de la pandémie de la COVID-19

Sans mesures d'atténuation, le nombre d'enfants astreints au travail des enfants pourrait passer de 160 millions en 2020 à 168,9 millions d'ici à fin 2022

Nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants - prévisions d'ici à fin 2022



© UNICEF/UNI274800/Soumaila

Nous avons promis aux enfants de mettre fin au travail des enfants.

Il n'y a pas de temps à perdre.



Le rapport **Travail des enfants: Estimations mondiales 2020, tendances et chemin à suivre** présente le bilan des efforts déployés dans le monde pour mettre fin au travail des enfants. Publié par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), co-responsables de la **cible 8.7** des objectifs de développement durable, à l'occasion de l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants, ce rapport décrit l'ampleur et les principales caractéristiques actuelles du travail des enfants, ainsi que son évolution dans le temps.

À l'instar des estimations précédentes produites tous les quatre ans par l'OIT depuis 2000, les calculs de 2020 sont basés sur l'extrapolation de données tirées d'enquêtes nationales auprès des ménages. Les nouvelles estimations utilisent des données issues de plus de 100 enquêtes auprès des ménages représentant les deux tiers de la population mondiale d'enfants âgés de 5 à 17 ans.

Le contenu du rapport est alarmant: pour la première fois depuis que nous avons commencé à produire ces estimations, il y a 20 ans, la lutte mondiale contre le travail des enfants est au point mort. En outre, si l'on ne prend pas de toute urgence des mesures d'atténuation, des millions d'enfants supplémentaires risquent d'être contraints de travailler à cause de la crise de la COVID-19.

Ces résultats nous ramènent à la dure réalité quant à l'engagement de la communauté internationale de mettre fin au travail des enfants d'ici à 2025. Si nous ne mobilisons pas les volontés et les ressources nécessaires pour agir maintenant à une échelle sans précédent, il faudra encore bien des années pour éradiquer cette pratique.

ESTIMATIONS MONDIALES ET TENDANCES

Le travail des enfants demeure un problème persistant dans le monde aujourd'hui. Selon les dernières estimations mondiales, 160 millions d'enfants dans le monde – 63 millions de filles et 97 millions de garçons – étaient astreints au travail des enfants au début de l'année 2020, soit près d'un enfant sur 10 à l'échelle mondiale. De plus, 79 millions d'enfants – près de la moitié de tous ceux qui étaient astreints au travail des enfants – effectuaient des travaux dangereux mettant directement en péril leur santé, leur sécurité et leur développement moral.

La lutte mondiale contre le travail des enfants est au point mort depuis 2016.

Le pourcentage d'enfants astreints au travail des enfants est demeuré inchangé au cours des quatre dernières années, tandis que le nombre absolu d'enfants astreints au travail des enfants a augmenté de plus de 8 millions. De même, le pourcentage d'enfants effectuant des travaux dangereux est resté presque inchangé, mais, en chiffres absolus, a augmenté de 6,5 millions.

La situation à l'échelle mondiale occulte les progrès réels accomplis pour éliminer le travail des enfants dans les régions d'Asie et Pacifique, et d'Amérique latine et Caraïbes. Dans ces deux régions, le travail des enfants a continué à baisser au cours des quatre dernières années, en pourcentage et en chiffres absolus. De tels progrès se sont révélés impossibles à réaliser en Afrique subsaharienne: depuis 2012, on constate une augmentation, en nombre

► **CIBLE 8.7 DES ODD**
Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

et en pourcentage, du travail des enfants dans cette région. Il y a aujourd'hui plus d'enfants astreints au travail des enfants en Afrique subsaharienne que dans tout le reste du monde. Sans une avancée décisive dans cette région, les objectifs mondiaux relatifs au travail des enfants ne seront pas atteints.

Des progrès constants ont été enregistrés au cours des quatre dernières années en ce qui concerne les enfants âgés de 12 à 14 ans et de 15 à 17 ans.

Dans ces deux groupes d'âge, on constate une baisse constante du travail des enfants, en pourcentage et en chiffres absolus, depuis les dernières estimations. En revanche, pour les enfants âgés de 5 à 11 ans, on note une augmentation du travail des enfants, après que les estimations mondiales de 2016 ont révélé un ralentissement des progrès constatés dans ce groupe d'âge. En 2020, le nombre d'enfants âgés de 5 à 11 ans astreints au travail des enfants avait augmenté de 16,8 millions par rapport à 2016.

Si l'on ne prend pas de toute urgence des mesures d'atténuation, la crise de la COVID-19 menace d'éroder encore davantage les progrès accomplis au niveau mondial dans la lutte contre le travail des enfants. Une nouvelle analyse indique que, d'ici à la fin 2022, 8,9 millions d'enfants supplémentaires seront astreints au travail des enfants du fait de l'aggravation de la pauvreté attribuable à la pandémie.

Pourtant, la nouvelle augmentation prévue du travail des enfants n'est pas une fatalité. Les conséquences réelles dépendront des réponses politiques. Deux autres scénarios démontrent l'énorme incidence à court terme de la protection sociale sur le travail des enfants. Là où l'on laisse se fragiliser cette protection sociale, on peut s'attendre à une augmentation du travail des enfants d'ici à la fin 2022. En revanche, une augmentation de la protection sociale pourrait contrebalancer largement les retombées de la COVID-19 sur le travail des enfants, nous permettant de renouer avec les progrès en la matière.

Voici d'autres résultats essentiels des estimations mondiales de 2020:

- **La prévalence du travail des enfants est plus élevée chez les garçons que chez les filles, tous âges confondus.** Chez les garçons, 11,2 pour cent sont astreints au travail des enfants contre 7,8 pour cent des filles. En chiffres absolus, on dénombre 34 millions de garçons de plus que de filles astreints au travail des enfants. Lorsque la définition du travail des enfants est élargie pour inclure les tâches ménagères effectuées pendant 21 heures ou plus par semaine, l'écart entre les sexes dans le travail des enfants âgés de 5 à 14 ans est réduit de près de la moitié.
- **Le travail des enfants est beaucoup plus courant dans les zones rurales.** En milieu rural, 122,7 millions d'enfants sont astreints au travail des enfants contre 37,3 millions en milieu urbain. La prévalence du travail des enfants est presque trois fois plus élevée dans les zones rurales (13,9 pour cent) que dans les zones urbaines (4,7 pour cent).
- **L'agriculture est toujours le secteur où persiste l'essentiel du travail des enfants – pour les garçons comme pour les filles.** Il représente 70 pour cent de l'ensemble des enfants astreints au travail des enfants, soit 112 millions d'enfants au total. Beaucoup sont des enfants plus jeunes, confirmant ainsi que l'agriculture constitue un point d'entrée dans le travail des enfants. Plus des trois quarts des enfants âgés de 5 à 11 ans astreints au travail des enfants sont employés dans le secteur agricole.

- **La plus grande partie du travail des enfants est effectuée au sein de la cellule familiale.** Soixante-douze pour cent des enfants astreints au travail des enfants et 83 pour cent des enfants âgés de 5 à 11 ans travaillent au sein de la cellule familiale, principalement dans une exploitation agricole familiale ou une microentreprise familiale. Le travail des enfants en milieu familial est souvent dangereux, contrairement aux idées reçues selon lesquelles la famille offre un environnement de travail plus sûr. Plus du quart des enfants âgés de 5 à 11 ans et près de la moitié des enfants âgés de 12 à 14 ans astreints au travail des enfants en milieu familial effectuent des travaux susceptibles de nuire à leur santé, à leur sécurité ou à leur développement moral.
- **Le travail des enfants est souvent associé à la déscolarisation.** Une grande partie des enfants très jeunes astreints au travail des enfants sont exclus de l'école, bien que la scolarité soit obligatoire pour les enfants de leur groupe d'âge. Plus du quart des enfants âgés de 5 à 11 ans et plus du tiers des enfants âgés de 12 à 14 ans qui sont astreints au travail des enfants sont déscolarisés. Cela contribue à limiter gravement leurs perspectives d'emploi décent à l'adolescence et à l'âge adulte, ainsi que leurs perspectives d'avenir en général. Beaucoup d'autres enfants astreints au travail des enfants ont du mal à concilier les impératifs de l'école et ceux du travail, ce qui compromet leurs chances de réussite scolaire et leur droit aux loisirs.

LE CHEMIN À SUIVRE

Selon les estimations mondiales 2020 publiées par l'OIT et l'UNICEF, la lutte mondiale contre le travail des enfants est entrée dans une phase critique: elle est au point mort depuis quatre ans, après avoir déjà considérablement ralenti lors des quatre années précédentes. La crise actuelle de la COVID-19 menace d'éroder encore davantage les acquis antérieurs. Si près de 86 millions d'enfants ont été soustraits au travail des enfants depuis que nous avons commencé à produire ces estimations mondiales en 2000, les dernières tendances indiquent toutefois que nous avons pris beaucoup de retard dans notre engagement collectif de mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes d'ici à 2025. À l'occasion de cette Année internationale de l'élimination du travail des enfants, nous devons agir de toute urgence pour rattraper ce retard.

Il faut adopter des mesures immédiates pour éviter de creuser davantage ce retard pendant la crise actuelle de la COVID-19. De toute évidence, la pandémie a exposé les enfants à un risque accru, principalement en raison d'une forte hausse de la pauvreté – les familles étant plus susceptibles de faire appel au travail des enfants – et des fermetures d'écoles – les familles n'ayant d'autre choix que d'envoyer leurs enfants travailler. Pour réduire ces risques, un renforcement des mesures de soutien au revenu des familles en situation de vulnérabilité, par des allocations familiales et d'autres moyens, sera indispensable. Il faudra également organiser des campagnes de rescolarisation et des programmes de rattrapage intensif pour ramener les enfants sur les bancs de l'école et les aider à se remettre à niveau, lorsque les conditions le permettront.

Durant les phases de crise aiguë et de rétablissement, il conviendra de ne pas perdre de vue les impératifs politiques plus globaux visant à mettre fin au travail des enfants. Ils s'imposent depuis longtemps:

- Étendre la protection sociale aux enfants et à leurs familles pour atténuer la pauvreté et l'incertitude économique à l'origine du travail des enfants.
- Assurer aux enfants une éducation gratuite et de qualité au moins jusqu'à l'âge minimum d'accès à l'emploi pour leur offrir une solution de remplacement au travail des enfants viable et leur donner l'opportunité d'un avenir meilleur.
- Garantir l'enregistrement de chaque naissance pour que les enfants aient une identité juridique et puissent jouir de leurs droits dès leur naissance.
- Promouvoir un travail décent convenablement rémunéré pour les jeunes (ayant l'âge légal de travailler) et les adultes, en accordant une attention particulière aux travailleurs de l'économie informelle, afin de permettre aux familles pauvres de renoncer à recourir au travail des enfants.
- Promouvoir des moyens de subsistance convenables et la résilience dans les zones rurales, notamment en appuyant la diversification économique, en investissant dans les infrastructures des services essentiels, en étendant la protection sociale et en formulant des politiques de vulgarisation agricole favorisant la diversification des cultures. Les exploitations et les entreprises familiales qui dépendent du travail (non rémunéré le plus souvent) de leurs enfants ont besoin de plus de soutien pour améliorer leurs moyens de subsistance et se libérer de cette dépendance.
- S'assurer que la législation nécessaire est en place pour protéger les enfants, étayée par des mécanismes d'application de la loi et des systèmes de protection de l'enfance, et par les services requis pour les appliquer.
- Traiter la question des normes de genre et la discrimination qui contribuent à accroître le risque de travail des enfants, des filles en particulier, pour le travail domestique et les tâches ménagères non rémunérées.

Une attention particulière doit être accordée au risque accru de travail des enfants associé aux crises, aux conflits et aux catastrophes. Les questions relatives au travail des enfants devraient prendre en compte toutes les phases de l'action humanitaire – depuis la préparation aux crises et les plans d'urgence jusqu'aux interventions humanitaires à l'appui des efforts de reconstruction et de relance.

Il est toujours aussi important de lutter contre le risque de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement nationales et mondiales. On s'intéressera particulièrement aux petites et très petites entreprises informelles opérant aux niveaux inférieurs des chaînes d'approvisionnement, où le risque de travail des enfants et d'autres risques liés aux droits de la personne sont souvent plus marqués. Les gouvernements peuvent montrer la voie par des marchés publics dissuadant les fournisseurs de recourir au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Face à la crise de la COVID-19, il est d'autant plus urgent d'agir dans tous ces domaines et contextes que les gouvernements sont actuellement aux prises avec un espace budgétaire restreint. Il sera primordial de prendre des décisions éclairées en matière de politiques et de répartition des ressources. Le renforcement de la base de données par pays sur le travail des enfants peut aider à déterminer les priorités locales et à orienter les décisions en matière de politiques et de dépenses. Par ailleurs, le dialogue social entre les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs est indispensable pour l'élaboration de politiques pertinentes et adaptées visant à lutter contre le travail des enfants et d'autres défis où qu'ils se présentent.



Les gouvernements devront adopter des stratégies de mobilisation des ressources novatrices pour élargir leur espace budgétaire. La communauté internationale devra combler les insuffisances budgétaires générées par la pandémie. De nombreux pays industrialisés manquent toujours aux engagements pris il y a longtemps en matière d'aide publique au développement (APD) et de financement du développement durable. Il faut que cela change.

L'allègement et la restructuration de la dette s'imposent pour les pays déjà lourdement endettés, afin que la hausse des paiements du service de la dette n'entraîne pas une diminution des dépenses sociales. Nous devons éviter de reproduire les erreurs du passé, lorsqu'un besoin urgent de flux de crédit a entraîné des mesures d'austérité qui ont provoqué des coupes dans les services essentiels et qui ont fait le plus grand tort aux enfants et familles les plus démunies.

La crise de la COVID-19 rappelle l'importance de la coopération internationale et des partenariats face aux grands défis mondiaux. Il en va de même pour l'élimination du travail des enfants, comme pour d'autres priorités absolues en matière de développement inscrites au Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'élimination du travail des enfants est un défi impossible à relever en faisant cavalier seul. Les pays doivent travailler ensemble dans l'esprit de l'**article 8** de la convention (n° 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, universellement ratifiée.

**ARTICLE 8 DE LA
CONVENTION
No. 182 DE L'OIT**
Les membres doivent prendre des mesures appropriées afin de s'entraider pour donner effet aux dispositions de la convention par une coopération et/ou une assistance internationale renforcées, y compris par des mesures de soutien au développement économique et social, aux programmes d'éradication de la pauvreté et à l'éducation universelle.

L'Alliance 8.7 joue un rôle important pour faciliter la coopération entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux en ce qui concerne le travail des enfants. Ce partenariat mondial lancé en 2016 rassemble des gouvernements, des organisations multilatérales, des organisations d'employeurs, des organisations de travailleurs, des organisations non gouvernementales, des institutions universitaires et des groupes de réflexion dans le but de trouver les moyens d'atteindre plus rapidement la cible 8.7 des ODD. Les trois stratégies adoptées par l'Alliance sont axées sur la recherche et le partage des connaissances, l'innovation, et l'augmentation et la mobilisation des ressources.

Il est urgent de relancer la lutte contre le travail des enfants, dans le respect des engagements pris et des buts à atteindre au niveau mondial. Les faits présentés dans ce rapport donnent un aperçu des risques existants et laissent entrevoir les solutions à mettre en place. Des mesures et des investissements ambitieux s'imposent, et sont réalisables lorsque le bien-être de l'humanité est en jeu, comme l'a amplement illustré la pandémie de COVID-19. Nous avons promis aux enfants de mettre fin à ce fléau. Il n'y a pas de temps à perdre.

TRAVAIL DES ENFANTS ET TRAVAIL DANGEREUX

		Enfants âgés de 5 à 17 ans astreints au travail des enfants				Enfants âgés de 5 à 17 ans effectuant des travaux dangereux			
		2016		2020		2016		2020	
		%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
Total mondial		9,6	151 600	9,6	160 000	4,6	72 500	4,7	79 000
Sexe	Filles	8,4	64 100	7,8	62 900	3,6	27 800	3,6	28 800
	Garçons	10,7	87 500	11,2	97 000	5,5	44 800	5,8	50 200
Âge	5-11 ans	8,3	72 600	9,7	89 300	2,2	19 000	2,8	25 900
	12-14 ans	11,7	41 900	9,3	35 600	4,6	16 400	4,8	18 100
	15-17 ans	10,5	37 100	9,5	35 000	10,5	37 100	9,5	35 000
Régions OIT	Afrique	19,6	72 100	21,6	92 200	8,6	31 500	9,7	41 400
	Afrique subsaharienne	22,4	70 000	23,9	86 600	9,8	30 500	10,7	38 600
	États arabes	2,9	1 200	5,8	2 400	1,5	600	4,5	1 900
	Asie et Pacifique	7,4	62 100	5,6	48 700	3,4	28 500	2,6	22 200
	Amériques	5,3	10 700	4,3	8 300	3,2	6 600	2,9	5 700
	Amérique latine et Caraïbes	7,3	10 500	6,0	8 200	4,4	6 300	4,0	5 500
	Europe et Asie centrale	4,1	5 500	5,7	8 300	4,0	5 300	5,5	7 900
Niveau de revenu national	Revenu faible	19,4	65 200	26,2	65 000	8,8	29 700	11,6	28 700
	Revenu moyen inférieur	8,5	58 200	9,0	69 700	4,9	33 500	4,3	33 600
	Revenu moyen supérieur	6,6	26 200	4,9	23 700	2,0	7 800	3,2	15 300
	Revenu élevé	1,2	2 000	0,9	1 600	1,0	1 600	0,8	1 500

Remarques: Les chiffres sont exprimés en milliers et ont été arrondis. Par conséquent, la somme des chiffres désagrégés ne donne pas toujours les valeurs totales. Nous ne disposons pas de données sur les tendances pour les régions des ODD et de l'UNICEF.



Organisation
internationale
du Travail



pour chaque enfant